

Forêts communales - Programme des travaux de gestion forestière - Année 2000

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre des plans de gestion des forêts communales de Chailluz et d'Aglans, le programme des travaux à exécuter en 2000 a été établi par le service Espaces Verts et l'Office National des Forêts.

Travaux sylvicoles et d'exploitation forestière confiés :

- soit aux entreprises privées pour un montant estimé à 330 000 F HT
- soit à l'Office National des Forêts pour un montant estimé à 42 200 F HT
- soit à la Régie Municipale pour environ 12 750 heures de travail.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le programme des travaux de gestion forestière 2000,
- autoriser M. le Maire à :

* procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux,

* signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux selon les crédits correspondants inscrits aux budgets 1999 et 2000 des forêts communales.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Environnement et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 décembre 1999.